



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage 02664

Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional
2015

Rédaction

Jean-Gabriel Élie, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Carl Bergeron, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Collaboration

Sylvain Bernier, stat., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Robin Lefrançois, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Jean Mercier, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Philippe Morin, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Ian Paiement, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Isabelle Pomerleau, ing.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Révision linguistique

Hélène D'Avignon, ing.f., rédactrice professionnelle

Photographie de la page couverture

Robin Lefrançois, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Diffusion

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Direction des inventaires forestiers

5700, 4^e Avenue Ouest, local A-108

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8669

Ligne sans frais : 1 877 936-7387

Télécopieur : 418 646-1995

inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/index.jsp>

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Référence

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2015. Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage 02664, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers, 28 p.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Description générale des processus liés à l'inventaire

Processus général de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM)
Processus spécifique de la planification du sondage

Section 1

Unité de sondage et population cible : compilation des superficies incluses et exclues

Section 2

Composition en essences des peuplements écoforestiers : portrait et analyse

Section 3

Analyse de regroupement de la composition en essences : méthode et résultat

Section 4

Densité et hauteur des peuplements écoforestiers : portrait et analyse

Section 5

Regroupement des densités et hauteurs : méthode et résultat

Section 6

Allocation des placettes-échantillons aux strates d'échantillonnage : analyse et ajustements

Section 7

Synthèse de la stratification de l'échantillonnage et de l'allocation des placettes-échantillons

INTRODUCTION

Le présent rapport présente les données, l'analyse et les méthodes qui ont conduit à la définition des strates d'échantillonnage et à l'allocation des placettes-échantillons de l'unité de sondage 02664.

Processus général de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM)

L'inventaire écoforestier vise à acquérir et à diffuser les connaissances sur les écosystèmes forestiers québécois. Il permet notamment de qualifier et de quantifier la superficie des peuplements forestiers et les volumes marchands bruts de bois sur pied. Le processus comporte quatre grandes activités qui sont réalisées sur une période de quatre ans. Ces étapes successives sont les suivantes :

Année 0 : Acquisition des photographies aériennes numériques

Années 1 et 2 : Cartographie écoforestière

Produite par photo-interprétation des images numériques, elle consiste à délimiter, à qualifier et à évaluer les superficies des peuplements écoforestiers selon des critères précisément établis.

Année 3 : Sondage

Consiste à établir des placettes-échantillons temporaires (PET) dans le but d'acquérir des mesures de variables dendrométriques dans les peuplements cartographiés.

Année 4 : Compilation forestière

Consiste à associer des variables dendrométriques mesurées dans les placettes à différentes échelles d'agrégation des peuplements de la carte écoforestière, allant des peuplements individuels jusqu'à l'unité de sondage.

Processus spécifique de la planification du sondage

Le processus de planification du sondage comporte quatre grandes étapes ici résumées.

1) Définition de l'unité de sondage et de la population cible

L'unité de sondage (US) correspond au territoire dans lequel est établi un échantillonnage terrain de variables dendrométriques et écologiques et des attributs des stations forestières au moyen de placettes-échantillons temporaires. Une US est définie pour chaque unité d'aménagement (UA), chaque agence de mise en valeur des forêts privées et pour certaines réserves forestières (095001 et 096001). Les critères retenus dans la définition de l'US sont le mode de gestion et les usages des territoires forestiers (usages surfaciques et zones d'application de modalités d'intervention [ZAMI]). Ainsi, compte tenu de l'objectif d'échantillonner seulement les forêts aménagées, seuls certains modes de gestion sont considérés dans la définition de l'US. Quant aux usages, ils permettent de distinguer différentes utilisations du territoire et de leur attribuer des mesures de protection particulières. Un code d'impact sur la possibilité forestière est associé à chacun de ces usages et ceux ayant une valeur située entre « 01 » et « 06 » sont exclus de l'US. Enfin, la carte écoforestière sert de base pour la définition de la population cible à échantillonner dans l'US, soit les peuplements écoforestiers productifs accessibles de 7 m ou plus de hauteur..

2) Objectifs poursuivis et plan d'échantillonnage

Le sondage de type PET est planifié et réalisé selon un plan d'échantillonnage à deux degrés à probabilités de sélection variables (méthode d'échantillonnage probabiliste). Les probabilités de sélection sont définies en fonction de regroupements caractérisés par une composition en essences, une densité et une hauteur, à partir de l'intensité d'échantillonnage fixée pour chacun d'eux lors de la planification du sondage. Comme ces regroupements s'apparentent beaucoup aux strates d'échantillonnage d'un plan d'échantillonnage aléatoire stratifié, on utilisera les termes « strates » et « strates d'échantillonnage » dans le reste du document pour en simplifier la lecture et la compréhension. Ainsi, ce type de plan d'échantillonnage permet de contrôler minimalement le nombre de PET alloué par strate contrairement à un plan d'échantillonnage aléatoire simple ou systématique. La méthode d'estimation des variables dendrométriques par essence utilisée à la compilation (imputations k-NN) est telle que l'échelle d'estimation est - non pas la strate d'échantillonnage, mais le peuplement écoforestier. Il en découle que les objectifs poursuivis par la stratification de l'échantillonnage sont d'assurer que chacune des strates est représentée dans l'échantillon global tout en assurant l'allocation d'une quantité suffisante de placettes-échantillons dans les principales compositions d'essences.

Puisqu'on vise des estimations par essence, les attributs de la carte écoforestière qui définissent les strates sont d'abord les essences et leur proportion relative de la surface terrière totale, et ensuite la densité et la hauteur des peuplements. Ces attributs permettent de tenir compte des gradients appréhendés des variables dendrométriques d'intérêt. Le regroupement des différentes compositions en essences est réalisé avec une analyse de classification. Dans le cas des densités et des hauteurs, on a utilisé les centiles (30e, médiane et 70e) pour scinder, lorsque cela était possible et en fonction de la superficie, les regroupements des compositions en essences.

3) Allocation des PET aux strates d'échantillonnage

La prescription ou allocation des PET consiste à déterminer le nombre de PET qui sera implanté dans chacune des strates d'échantillonnage. Dans le contexte d'application de la méthode k-NN, on considère que l'allocation doit être proportionnelle à la superficie des strates. Cependant, il est souhaitable dans certains cas de moduler le taux d'échantillonnage, par exemple lorsqu'un nombre élevé de PET a été prévu dans des strates d'une très grande superficie, dont la composition en essences est très homogène. Le nombre de PET est ainsi réduit dans ces strates puis est ensuite réparti dans d'autres strates d'échantillonnage de plus faible superficie ou de composition en essences plus hétérogène ou plus rare.

4) Production du plan de sondage

Lors de la production du plan de sondage, on minimise les risques de biais potentiels rattachés à la sélection des placettes en faisant appel à une méthode d'échantillonnage probabiliste. La détermination des lieux précis d'implantation des placettes se fait en quadrillant le territoire à sonder selon deux échelles de travail. On quadrille d'abord le territoire à l'aide d'une grille de tuiles d'une dimension déterminée, ensuite on quadrille chaque tuile à l'aide d'une grille de points équidistants les uns des autres d'une distance minimale fixée. Chaque point représente ainsi un lieu potentiel d'implantation d'une placette. Seules les placettes faisant partie des peuplements formant la population cible sont considérées.

On réalise ensuite le choix final des placettes à sonder en sélectionnant de façon aléatoire (probabilités variables) un ensemble de tuiles, puis une série de points dans chacune des tuiles (pour la formation des virées d'inventaire). La probabilité de sélection associée à un point à l'intérieur d'une tuile est déterminée à partir du nombre de placettes visé par strate et du nombre de placettes admissibles à la sélection (placettes potentielles).

Processus de l'inventaire écoforestier du Québec méridional de l'US 02664

Les différentes étapes du processus de même que la période à laquelle elles ont été réalisées ou seront complétées sont présentées dans le tableau suivant.

Prise de photographies aériennes	Acquisition et diffusion	2012 - 2013
Cartographie écoforestière	Production	avril 2013 - décembre 2014
	Diffusion - statut primaire	février 2015
	Diffusion - statut final	mai 2015
Sondage terrestre	Production	été 2015
	Diffusion	mai 2016
Compilation forestière	Diffusion	été 2016

Paramètres et hypothèses initiaux de l'US 02664

Quelques données de base ont été considérées dans la détermination du nombre de strates d'échantillonnage, leur superficie et dans l'allocation des PET aux strates. Ces données sont listées en tableau puis présentées plus en détail ci-après.

Superficie sondée (ha)	244 930
Nombre total de PET à implanter	300
Hypothèse initiale du facteur d'expansion (« Fe ») des valeurs à l'hectare d'une PET : allocation proportionnelle à la superficie sondée (ha / PET)	816
Superficie minimale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 10 PET)	8 164
Superficie maximale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 25 PET)	20 411

Superficie sondée

Il s'agit de la superficie de la population cible, soit celle des polygones des peuplements forestiers, productifs, accessibles, de 7 m ou plus de hauteur et localisés dans l'unité de sondage définie par des subdivisions territoriales. Le détail des inclusions et exclusions de superficies est présenté à la section 1.2.

Nombre total de PET à implanter

Le nombre de placettes-échantillons à implanter dans chaque territoire de sondage est déterminé en fonction de la complexité des écosystèmes et de la diversité des essences, selon trois degrés d'intensité. Dans les forêts plus homogènes situées dans la portion nord du Québec méridional, on a prévu implanter 600 placettes par unité de sondage, tandis qu'on en a prévu 750 dans la zone intermédiaire, et 900 dans la portion sud qui se compose de forêts plus complexes. On notera que le taux d'échantillonnage peut être ajusté au besoin dans le cas de certains territoires peu diversifiés ou d'une faible superficie.

Facteur d'expansion

Le facteur d'expansion correspond au poids de sondage associé à chacune des unités sélectionnées (placettes) dans la population sondée (unité de sondage). Plus explicitement, on définit le facteur d'expansion ici comme étant le produit de deux facteurs : le premier permet de convertir les données mesurées dans une placette-échantillon lors du sondage terrain à des valeurs à l'hectare (PET/ha), tandis que le second correspond à la superficie de la population cible représentée par chacune des placettes sélectionnées (ha/PET). Dans le présent rapport, on ne considère que le deuxième facteur, puisque dans le cadre de la planification du sondage terrestre, on travaille à l'échelle de la population cible et non pas à l'échelle de la placette. Le premier facteur sera intégré dans l'équation lorsque les données des placettes seront disponibles et que les résultats de compilations seront produits. La valeur initiale du deuxième facteur, qui résulte de l'orientation d'obtenir un échantillonnage aléatoire et uniforme de la population cible, est donnée par le ratio entre les deux paramètres précédents, soit entre la superficie de la population cible et le nombre de PET prévu dans l'unité de sondage. Il correspond à une même constante pour chaque placette. Cependant, nous verrons à la section 6 que des ajustements de ce ratio peuvent être appliqués en fonction de la composition en essences des strates.

Superficie des strates d'échantillonnage

Le nombre total de strates d'échantillonnage et leur superficie ne sont pas précisément définis *a priori*. Cependant, les paramètres précédemment décrits, combinés à la recherche d'un certain équilibre entre considérer un maximum d'attributs de la carte écoforestière (suppose de définir un grand nombre de strates) et conserver la possibilité d'ajuster le facteur d'expansion de chacune des strates (suppose de définir peu de strates), définissent quelques balises. C'est ainsi que l'on vise à définir des strates pour lesquelles approximativement entre 10 et 25 PET seront allouées. En multipliant ces nombres de placettes par le facteur d'expansion, on obtient des balises approximatives - encore une fois sur la superficie minimale et maximale des strates à définir.

1. Unité de sondage et population cible

1.1 Définition de l'unité de sondage basée sur les subdivisions territoriales

On présente ici les superficies incluses et exclues basées sur les données territoriales considérées pour définir l'unité de sondage. Ces données ont été vérifiées, puis corrigées lorsque cela était nécessaire, à la suite de l'exercice de validation des intrants à la définition des unités de sondage réalisé à l'automne 2014.

Territoire d'intérêt		Mode de gestion		Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%
02664	Oui	01	Unité d'aménagement (UA)	538 428	84,0%
		28	Concession minière publique sur unité d'aménagement (UA)	86	0,0%
	Non	02	Territoire forestier résiduel (TFR) libre de droit au sud de la limite nordique	18 897	2,9%
		06	Forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement (UA)	442	0,1%
		09	Bleuetière de type forêt-bleuet (production mixte) sur unité d'aménagement (UA)	181	0,0%
		13	Territoire forestier résiduel (TFR) avec entente de délégation (ED)	2 100	0,3%
		15	Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)	39	0,0%
		20	Petite propriété privée	1 200	0,2%
		22	Grande propriété privée	1 511	0,2%
		27	Concession minière privée	959	0,1%
		40	Parc national québécois	4 160	0,6%
		41	Autre terrain du MRN (Faune et SEPAQ)	120	0,0%
		51	Terrain vacant du MDDEFP	58	0,0%
		52	Eaux (lacs importants, fleuve et réservoir)	59 867	9,3%
		55	Projet de refuge biologique exclu de la production forestière	3 478	0,5%
		59	Refuge biologique désigné	7 321	1,1%
		60	Autre terrain vacant	2	0,0%
		66	Forêt d'expérimentation sur territoire forestier résiduel (TFR)	66	0,0%
		68	Concession minière publique sur territoire forestier résiduel (TFR)	642	0,1%
		69	Concession minière publique sur territoire forestier résiduel (TFR) et entente de délégation (ED)	47	0,0%
71	Lot mixte	5	0,0%		
90	Réserve indienne et terre de catégorie 1A	1 658	0,3%		
				641 267	100,0%

Usage forestier				Superficie	
Sondage	Code	Nom	Code d'impact	ha	%
Non	ES	Lieu d'enfouissement de matières résiduelles	01	33	2,8%
	FY	Frayère	01	777	66,8%
	HB	Habitation	01	2	0,1%
	IN	Site industriel	01	2	0,1%
	LC	Terrain sous bail	01	3	0,3%
	PA	Base de plein air	01	6	0,5%
	PE	Prise d'eau	01	13	1,1%
	PG	Projet gouvernemental	01	19	1,6%
	QE	Équipement énergétique	01	14	1,2%
	SA	Site agricole	01	198	17,1%
	SU	Site d'utilité publique	01	3	0,3%
	VR	Site de villégiature regroupée	01	94	8,1%
				1 163	100,0%

Zone d'application des modalités d'intervention			Superficie	
Sondage	Usage associé	Code d'impact	ha	%
Non	AP	05	258	4,3%
	CA	01	64	1,1%
	CR	06	2 355	39,5%
	ES	05	8	0,1%
	HC	05	2	0,0%
	HE	01	11	0,2%
	N1	01	52	0,9%
	RP	06	373	6,3%
	RR	05	2 349	39,4%
	RS	05	2	0,0%
	SE	05	109	1,8%
	SG	01	81	1,4%
	SL	05	61	1,0%
	SQ	05	5	0,1%
	VI	05	145	2,4%
	VR	05	84	1,4%
			5 958	100,0%

La synthèse des inclusions et exclusions basées sur les subdivisions territoriales est présentée sur la carte apparaissant à la fin de la présente section.

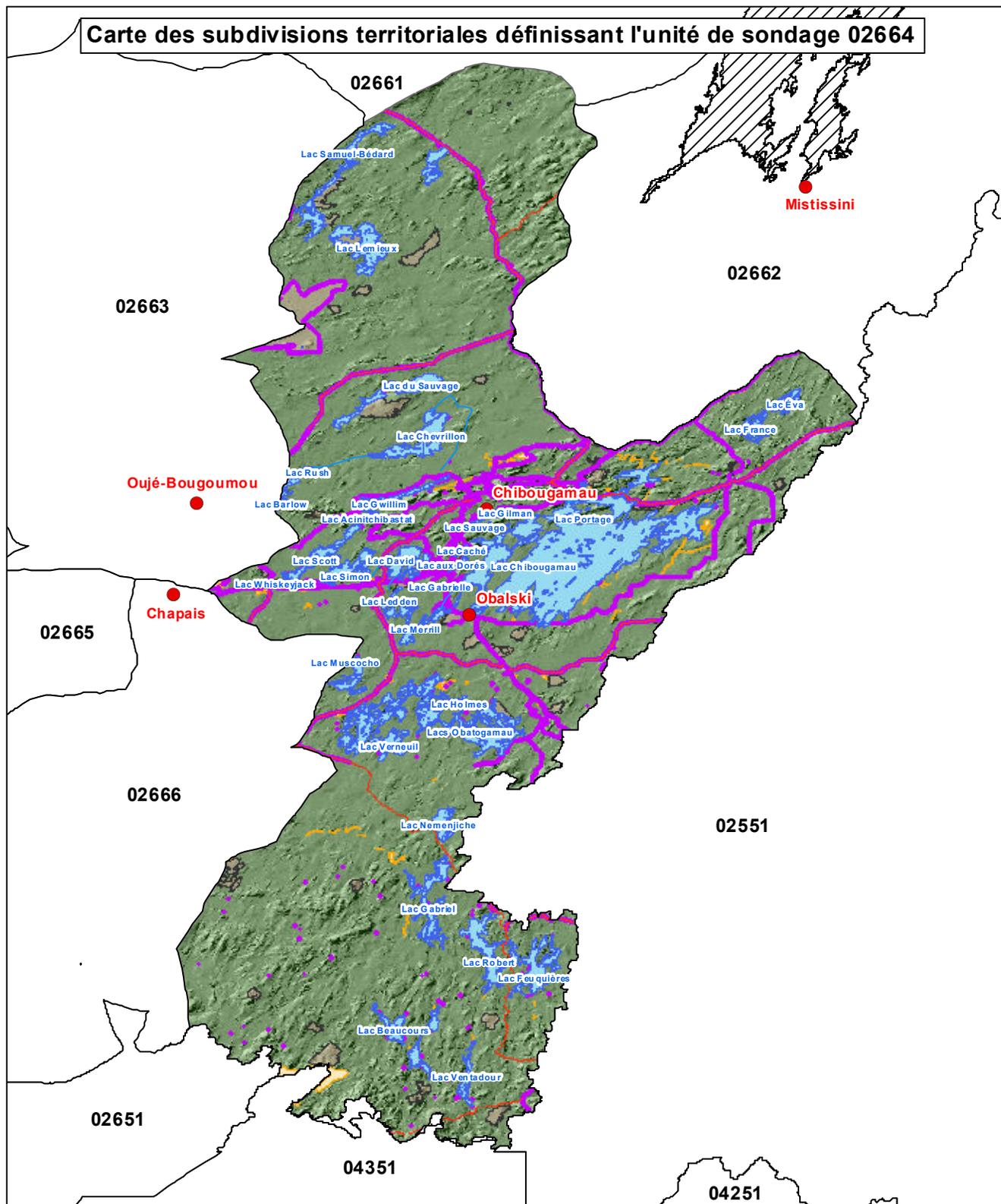
1.2 Définition de la population cible

La population cible est définie à partir des attributs de la carte écoforestière, des réseaux hydrographiques et de chemins et d'une couverture de pentes numérique. Le tableau qui suit présente la compilation des inclusions et exclusions.

Sondage	Description	Superficie	
		ha	%
Oui	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur - Stratification AIPF	244 930	46,4%
Oui		244 930	46,4%
Non	Étendue d'eau	39 795	7,5%
	Terrain à vocation non forestière	2 791	0,5%
	Terrain forestier inaccessible (pente «F» ou «S»)	1 416	0,3%
	Terrain forestier improductif	87 831	16,6%
	Peuplements écoforestiers de moins de 7 m de hauteur	151 203	28,6%
	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur - Stratification mixte	130	0,0%
Non		283 165	53,6%
		528 095	100,0%

* Note : La présence de peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur issus de la carte de stratification « initiale » (MFFP-DIF 2015, chapitre 1) ou « mixte » du 4e inventaire, ou de la carte de stratification du 3e inventaire résulte généralement du découpage que l'on effectue pour définir la population cible entre le territoire à sonder et les territoires adjacents. En effet, comme ces territoires n'ont pas tous été cartographiés selon la même stratification, certaines portions stratifiées autrement que suivant l'approche d'inventaire par peuplement écoforestier (AIPF) se retrouvent incluses dans le territoire à sonder. Ainsi, dans les cas où les superficies concernées sont négligeables, elles sont exclues de la population cible. À l'inverse, si les superficies concernées représentent une portion non négligeable de la superficie totale, la stratification est convertie en stratification « AIPF » (MFFP-DIF 2015, chapitre 2).

Carte des subdivisions territoriales définissant l'unité de sondage 02664



Territoire sondé

-  Unité de sondage 02664
-  Mode de gestion
-  Usage forestier
-  Zone d'application des modalités d'intervention

Territoire non sondé

-  Territoire non sondé et non cartographié
-  Hydrographie surfacique
-  Hydrographie linéaire
-  Réseau routier
-  Limite des unités de sondage

Frontières

-  Frontière internationale
-  Frontière interprovinciale
-  Frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

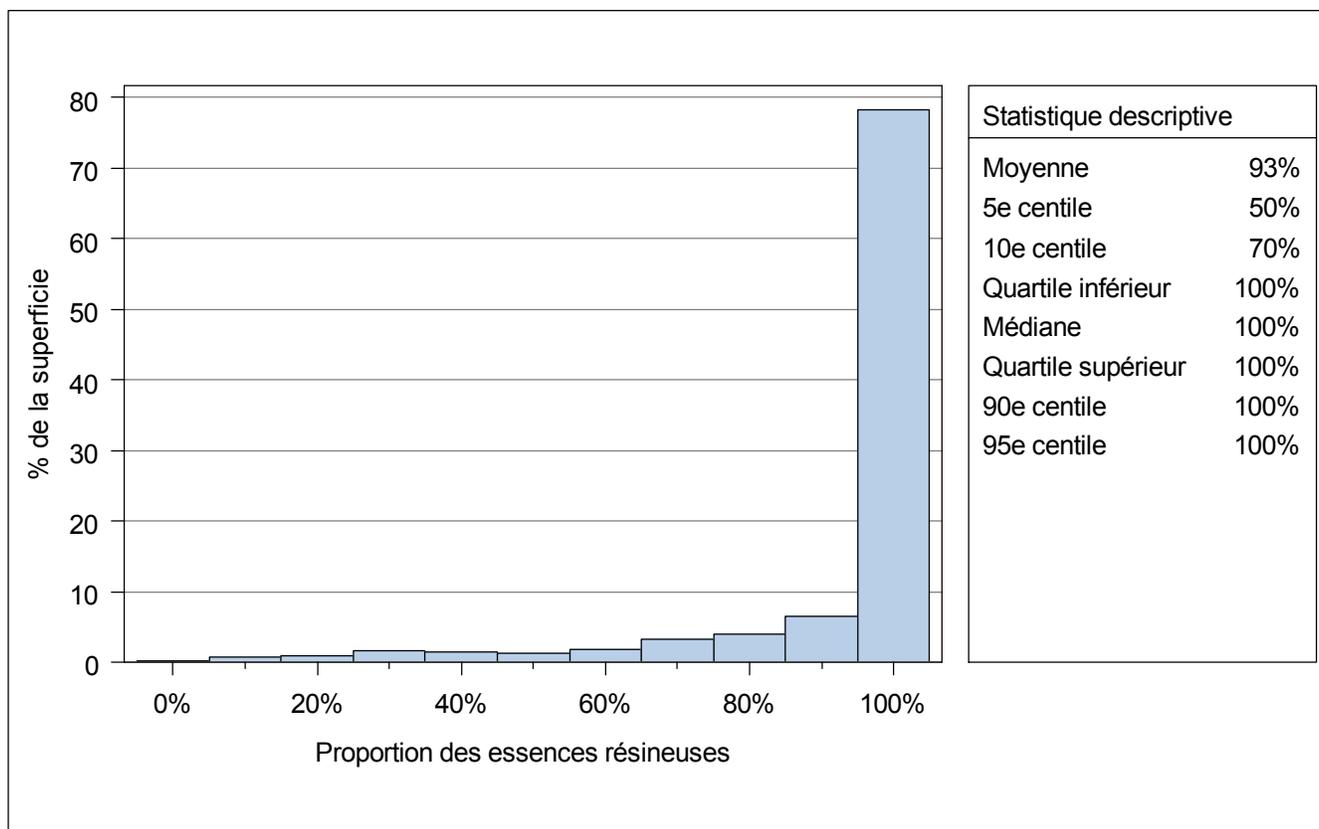
2. Portrait et analyse de la composition en essences des peuplements

2.1 Types de couvert

Les types de couvert sont définis en fonction de la proportion des essences résineuses identifiées sur la carte écoforestière. Le tableau qui suit présente leur superficie et leur importance relative.

Type de couvert		Proportion des essences résineuses		Superficie	
Code	Nom	min	max	(ha)	(%)
F	Feuillu	0%	20%	4 486	2%
MF	Mixte à dominance feuillue	28%	48%	7 500	3%
MR	Mixte à dominance résineuse	50%	72%	15 360	6%
R	Résineux	76%	100%	217 583	89%
		0%	100%	244 930	100%

Plus précisément, l'importance relative en termes de superficie des différentes proportions d'essences résineuses dans les peuplements est présentée dans l'histogramme ci-dessous.



2.2 Importance relative des essences identifiées sur la carte écoforestière

La stratification écoforestière « AIPF » (MFFP-DIF 2015, chapitre 2) donne directement la proportion de la surface terrière totale (surface terrière relative) occupée par chacune des essences identifiées dans chaque peuplement. Il est donc aisé de déduire l'importance relative de chaque essence de l'ensemble des peuplements cibles de l'US. Pour ce faire, il suffit de sommer les produits des proportions de la surface terrière totale des essences avec la proportion de la superficie totale occupée par chaque peuplement. Cette importance relative de chaque essence est ici présentée par type de couvert, puis pour tous les types de couvert.

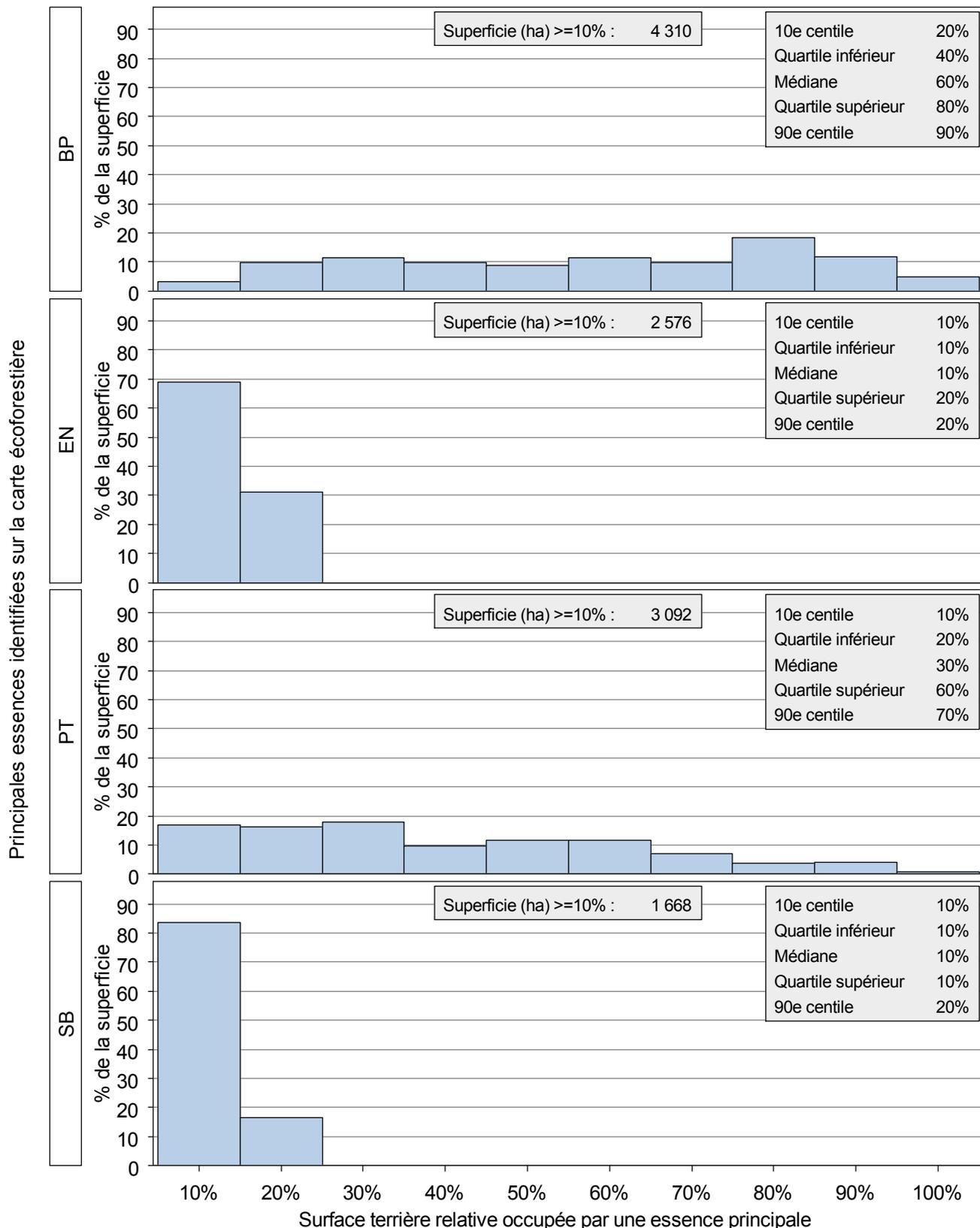
Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BP	Bouleau blanc (à papier)	56,04%	43,36%	24,07%	1,01%	4,76%
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0,01%	0,14%	1,51%	0,34%	0,40%
	FN	Feuillus non commerciaux	2,76%	3,11%	2,52%	0,05%	0,35%
	FX	Feuillus indéterminés	0,00%	0,00%	0,12%	0,09%	0,09%
	PT	Peuplier faux-tremble	27,43%	18,76%	8,55%	0,14%	1,74%
			86,23%	65,37%	36,76%	1,64%	7,34%
Résineuse	EB	Épinette blanche	0,17%	0,32%	0,75%	0,13%	0,18%
	EN	Épinette noire	7,52%	20,87%	37,21%	77,70%	72,14%
	ML	Mélèze laricin	0,03%	0,13%	0,45%	2,31%	2,09%
	PG	Pin gris	0,66%	1,84%	5,26%	13,53%	12,42%
	RX	Résineux indéterminés	1,05%	0,58%	0,34%	0,18%	0,22%
	RZ	Résineux planté indéterminé	0,00%	0,24%	0,31%	0,09%	0,11%
	SB	Sapin baumier	4,33%	10,65%	18,94%	4,41%	5,51%
	TO	Thuya occidental	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
			13,77%	34,63%	63,24%	98,36%	92,66%
			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2.3 Distribution des surfaces terrières relatives occupées par les principales essences identifiées sur la carte écoforestière

Les pages qui suivent montrent au moyen d'histogrammes la distribution de la surface terrière relative (exprimée en %) des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Pour qu'une essence ait été considérée dans le calcul de la surface terrière, elle devait occuper $\geq 10\%$ de la surface terrière totale du peuplement cartographié auquel elle faisait partie. Cette condition permet de constater, par exemple, si une essence est essentiellement présente à titre d'essence compagne ou si, à l'inverse, elle est essentiellement présente dans des peuplements purs, voire strictement monospécifiques. Ces distributions de surfaces terrières relatives sont présentées ci-dessous par type de couvert.

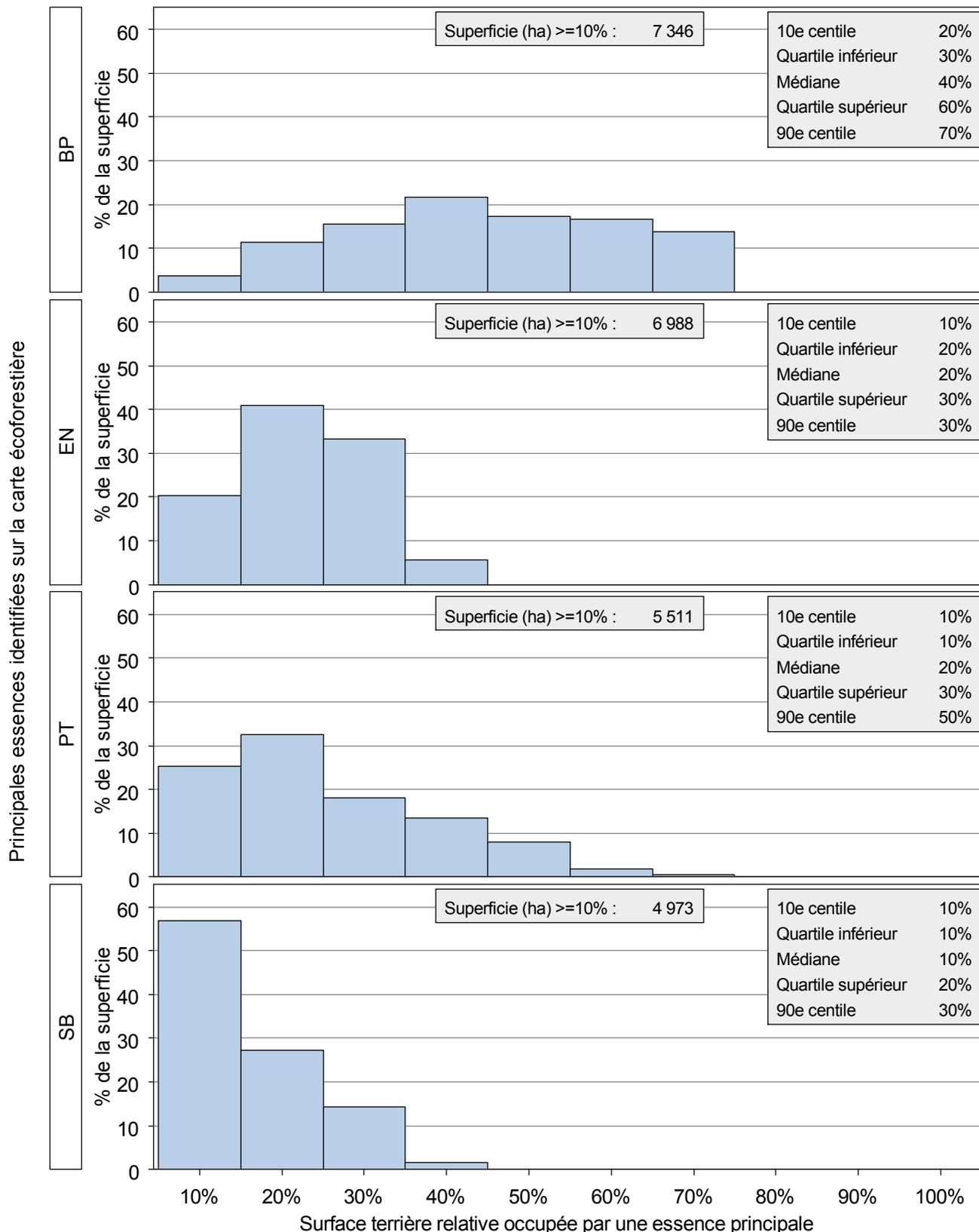
Type de couvert : Feuillu

Superficie totale du type de couvert : 4 486 ha



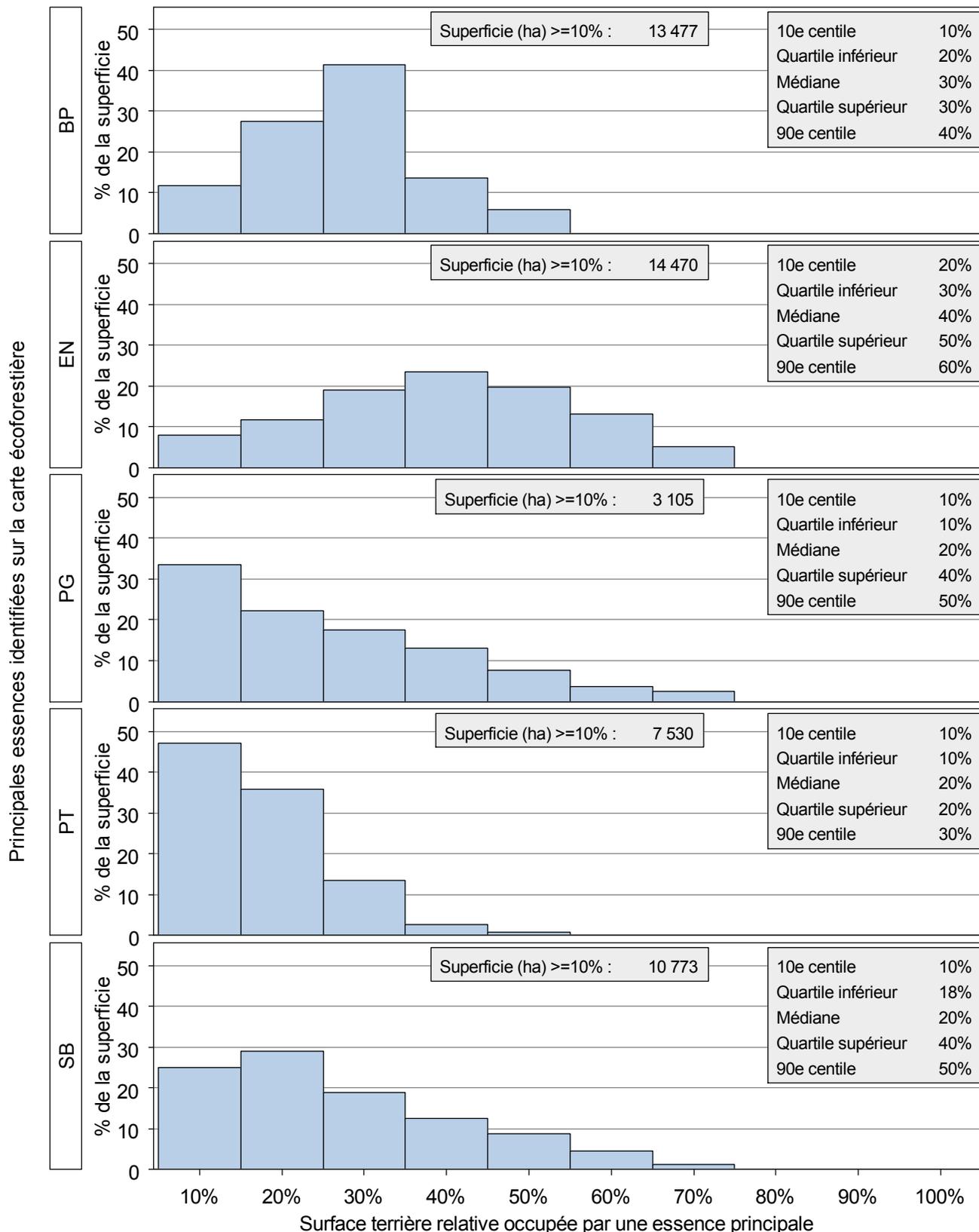
Type de couvert : Mixte à dominance feuillue

Superficie totale du type de couvert : 7 500 ha



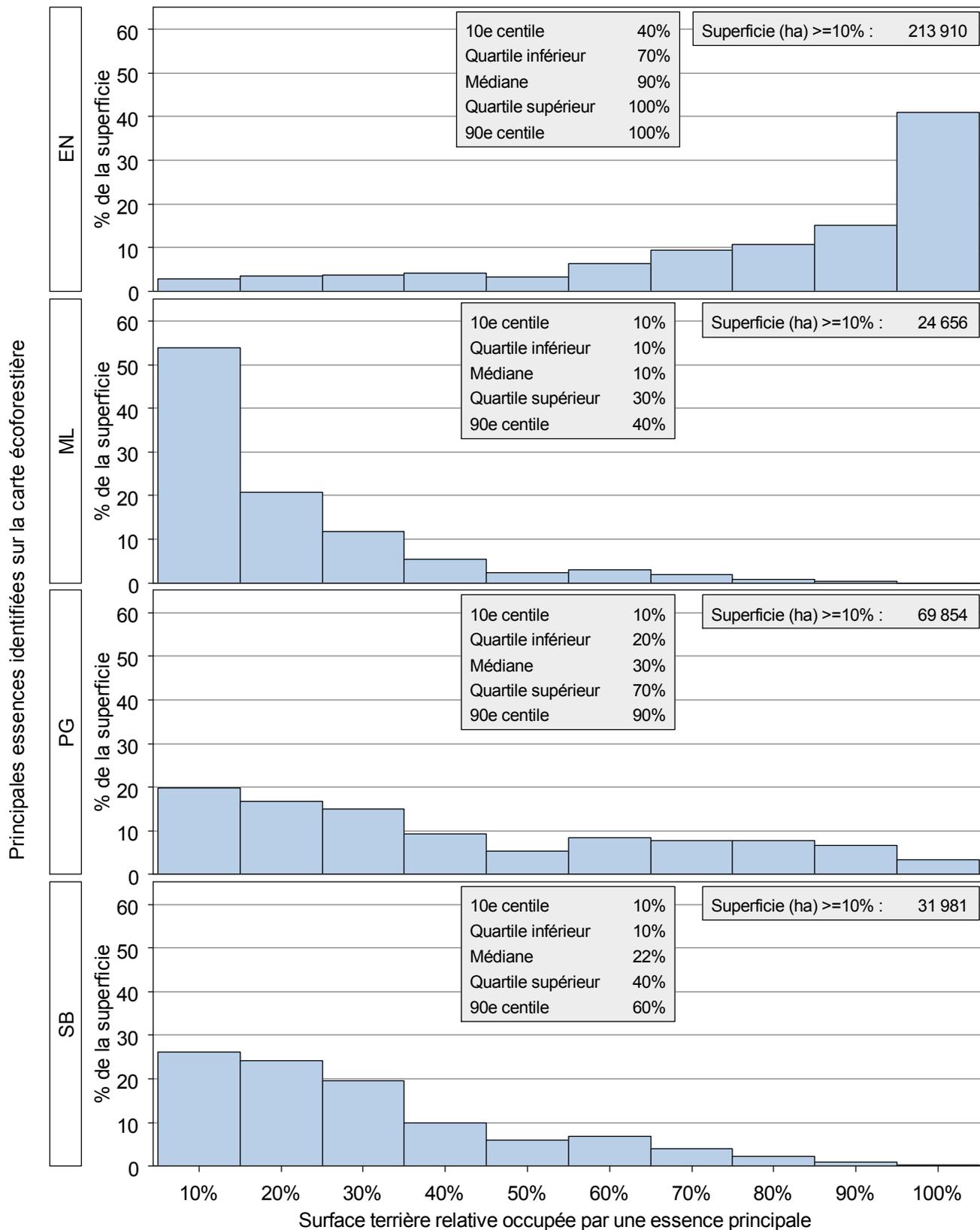
Type de couvert : Mixte à dominance résineuse

Superficie totale du type de couvert : 15 360 ha



Type de couvert : Résineux

Superficie totale du type de couvert : 217 583 ha



3. Regroupement de la composition en essences des peuplements

3.1 Méthode

La diversité des compositions en essences découlant de la stratification « AIPF » est telle qu'il est difficile d'utiliser une approche empirique pour définir objectivement les groupes à retenir. Une façon simple de le faire est de préciser d'abord les essences que l'on considère comme importantes dans l'unité de sondage et d'effectuer ensuite une analyse de classification entre les peuplements en considérant la surface terrière relative de chacune des essences retenues pour l'analyse.

Cette analyse de classification a été retenue pour la définition des regroupements de la composition en essences des peuplements écoforestiers. L'analyse réalisée est de type hiérarchique (méthode de Ward) et la similarité des peuplements a été quantifiée par une mesure de « distance » (procédure CLUSTER, SAS Institute Inc. 2010; Daigle et Rivest 2010). La notion de distance dont il est ici question est la même que celle utilisée dans la méthode k-NN qui permet d'estimer des variables dendrométriques par peuplement dans le processus des compilations forestières.

Les variables d'analyse utilisées sont, pour chaque peuplement, les surfaces terrières relatives des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Une analyse spécifique a été menée pour chaque groupe de type de couvert ou d'origine retenu.

3.2 Résultat

Le tableau ci-dessous présente la compilation des superficies des groupes considérés.

Groupe retenu pour l'analyse de classification	Élément considéré		Superficie	
	Origine des essences	Type de couvert	(ha)	(%)
Feuille-Mixte à dominance feuillue	naturelle	Feuille - Mixte à dominance feuillue	11 850	5%
	plantation	Feuille - Mixte à dominance feuillue	136	0%
			11 986	5%
Mixte à dominance résineuse	naturelle	Mixte à dominance résineuse	14 830	6%
	plantation	Mixte à dominance résineuse	530	0%
			15 360	6%
Résineux	naturelle	Résineux	214 088	87%
	plantation	Résineux	3 495	1%
			217 583	89%

* Note : Dans le cas où la faible abondance de peuplements d'origine de plantation sur le territoire ne permet pas de former un groupe distinct pour l'analyse de classification, on les combine avec les peuplements d'origine naturelle du même type de couvert.

Au final, 7 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements ont été définis. Les surfaces terrières relatives des essences des variables d'analyse des groupes définis sont présentées dans les tableaux qui suivent. On y trouve, par regroupement, les variables d'analyse utilisées et, pour chacune de ces variables, les valeurs du 10e et 90e centile en superficie. Ainsi, pour un groupe donné et une essence donnée, les valeurs du 10e et du 90e centile indiquent qu'environ 80 % des superficies ont une proportion de la surface terrière totale comprise entre les valeurs de ces centiles. Enfin, on a défini les appellations (étiquettes) des groupes à partir de la moyenne des surfaces terrières relatives des variables d'analyse.

Groupes définis dans le cas des types de couvert feuillu et mixte à dominance feuillue

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)			
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EN	PT	SB
BP50PT20EN20SB10	10e	20	0	0	0
	90e	80	30	50	20

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance résineuse

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)				
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EN	PG	PT	SB
EN40SB20PG10BP20PT10	10e	0	10	0	0	0
	90e	40	60	20	20	50

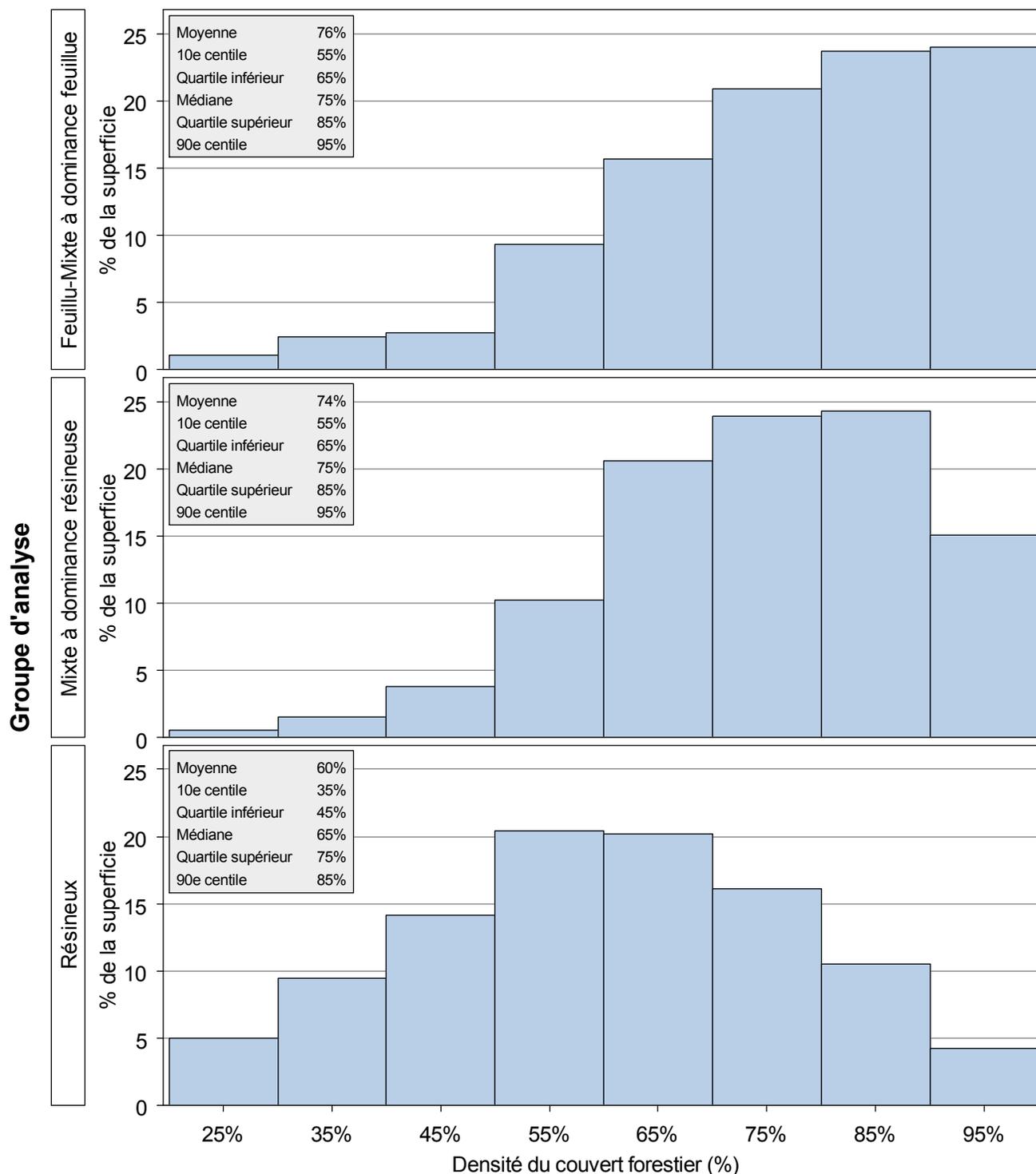
Groupes définis dans le cas du type de couvert résineux

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)			
Nom du groupe synthèse	en superficie	EN	ML	PG	SB
EN60PG40	10e	40	0	30	0
	90e	70	0	60	0
EN60SB20ML10	10e	50	0	0	0
	90e	80	50	0	30
EN90	10e	80	0	0	0
	90e	100	10	10	0
PG80EN20	10e	0	0	70	0
	90e	30	0	100	0
SB60EN30	10e	0	0	0	40
	90e	50	0	0	80

4. Densité et hauteur des peuplements

4.1 Portrait de la densité des peuplements

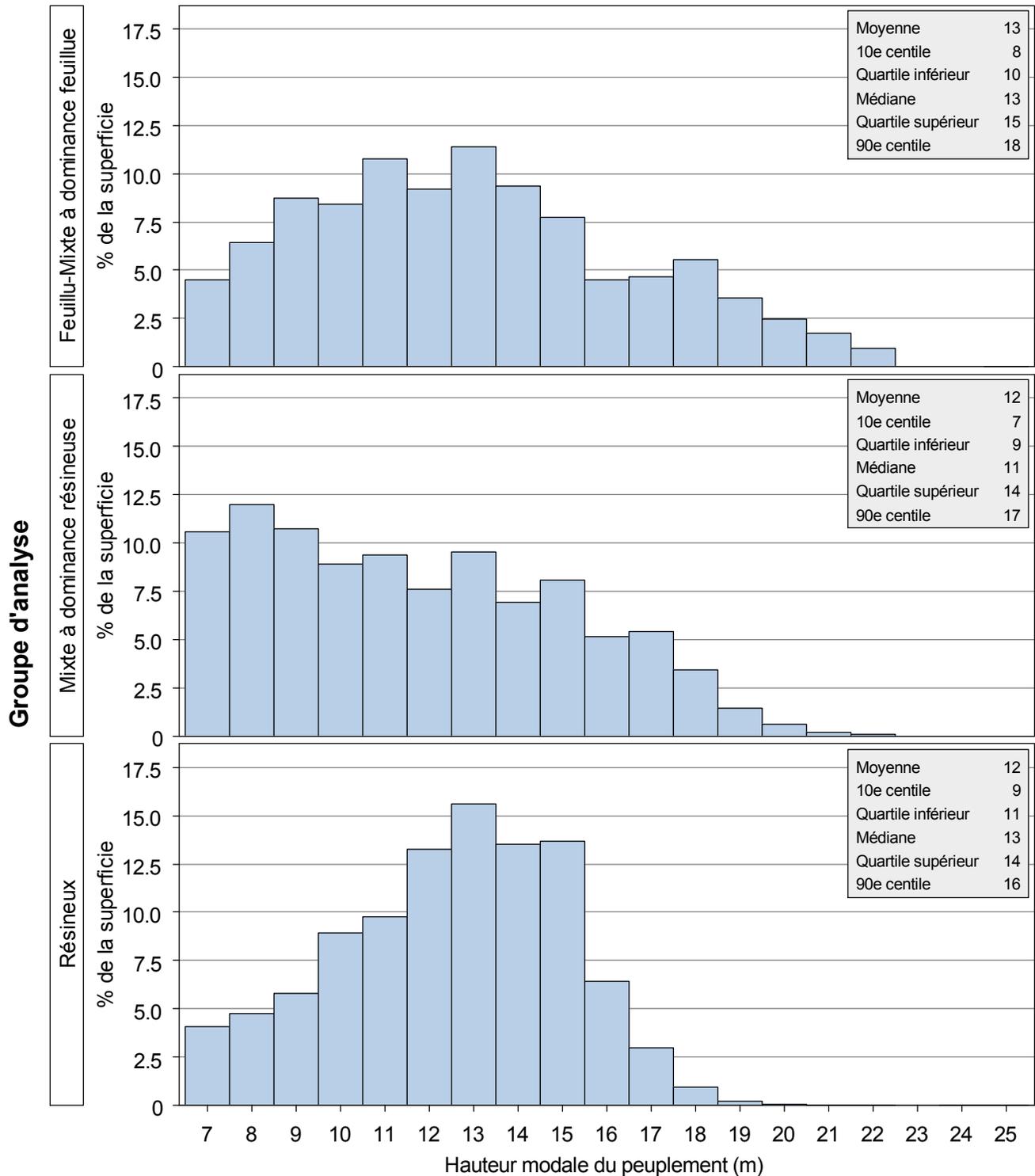
Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des densités des peuplements en fonction des groupes considérés.



Distribution de la densité des peuplements écoforestiers

4.2 Portrait de la hauteur des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des hauteurs (en mètres) des peuplements en fonction des groupes considérés. L'intervalle interquartile (différence entre le quartile supérieur et le quartile inférieur) est une statistique intéressante qui permet d'évaluer la variabilité de la hauteur à l'intérieur des groupes.



Distribution de la hauteur des peuplements écoforestiers

5. Regroupement des densités et des hauteurs des peuplements

5.1 Méthode

Afin de considérer les gradients anticipés des variables dendrométriques comme la surface terrière et le volume marchand brut à l'échelle des peuplements, on a défini en fonction de la distribution des valeurs de densité et de hauteur des sous-groupes appartenant à certains groupes synthèses de la composition en essences. Le choix de ces deux attributs de la stratification écoforestière est justifié par leur corrélation relativement élevée avec les variables dendrométriques d'intérêt (Husch et al. 2003).

La méthode qui permet de considérer les valeurs de densité et de hauteur est basée sur les centiles (30e, médiane et 70e) en superficie de ces deux variables. Ces valeurs de centiles permettent de définir 2 (> ou < à la médiane) ou 3 (<30e centile, entre le 30e et le 70e et >70e centile) sous-groupes de superficie relativement homogène, et ce, autant dans le cas de la densité que de la hauteur. En fonction de la superficie des groupes synthèses de la composition en essences créés à la section 3, on détermine la possibilité de scinder ces groupes en tenant compte des sous-groupes de densité et de hauteur, de façon à obtenir des strates finales dont la superficie se situe à l'intérieur des balises de superficies minimale et maximale définies précédemment. Ainsi, les groupes synthèses des essences demeurent intacts (cas de faible superficie où aucun sous-groupe n'a été défini) ou sont scindés en 2 (cas où un seul des deux attributs est considéré), 4, 6 ou 9 sous-groupes. Dans les cas particuliers où on a défini un nombre inégal de sous-groupes entre la densité et la hauteur (cas avec 2 ou 6 sous-groupes), on retient un plus grand nombre de sous-groupes de l'attribut ayant le plus grand intervalle interquartile des valeurs standardisées.

5.2 Résultat

Parmi les 7 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements, 3 ont été scindés en 2 à 8 sous-groupes en fonction des valeurs de densité et de hauteur. Il en résulte un nombre final de 16 strates d'échantillonnage. L'étendue des valeurs de densité et de hauteur par strate d'échantillonnage est présentée dans le tableau qui suit.

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	NOMREGRO		Min.	Max.	Min.	Max.
F-MF	BP50PT20EN20SB10	F-MF BP50PT20EN20SB10	75 13	25	95	7	25
MR	EN40SB20PG10BP20PT10	MR EN40SB20PG10BP20PT10	75 12	25	95	7	22
R	EN60PG40	R EN60PG40	60 10	25	95	7	13
		R EN60PG40	60 15	25	95	13	21
	EN60SB20ML10	R EN60SB20ML10	65 14	25	95	12	24
		R EN60SB20ML10	65 9	25	95	7	12
	EN90	R EN90	30 12	25	35	11	13
		R EN90	30 9	25	35	7	11
		R EN90	50 12	45	55	11	13
		R EN90	50 15	25	55	14	25
		R EN90	50 9	45	55	7	11
		R EN90	75 12	65	95	11	14
		R EN90	75 15	65	95	14	20
	R EN90	75 9	65	95	7	11	
	PG80EN20	R PG80EN20	60 12	25	95	7	19
SB60EN30	R SB60EN30	80 11	25	95	7	19	

6. Allocation des PET aux strates d'échantillonnage

6.1 Méthode et analyse

L'allocation des PET aux strates d'échantillonnage est déterminée entre autres à partir des hypothèses et des paramètres présentés en introduction. Rappelons qu'afin de respecter l'orientation générale de représentativité de l'échantillonnage, on prévoit attribuer une allocation initiale proportionnelle à la superficie. Pour une strate donnée, le ratio entre la superficie de la strate et le facteur d'expansion donne donc le nombre de PET à établir dans la strate selon l'hypothèse initiale.

La méthode k-NN qui sera utilisée dans la production des estimations de variables dendrométriques par essence à l'échelle des peuplements est telle qu'elle exige un minimum d'observations des essences pour qu'on puisse être en mesure de les estimer. À l'opposé, au-delà d'un certain seuil, il n'est probablement pas utile d'établir l'échantillonnage de façon strictement proportionnelle à la superficie des peuplements monospécifiques, composés d'une combinaison d'essences très fréquente ou occupant une très grande superficie. Par conséquent, les spécificités de chaque groupe synthèse de la composition en essences des peuplements de même que le nombre de placettes qui leur est alloué selon l'hypothèse initiale dictent la pertinence de maintenir ou non d'allouer des PET de façon strictement proportionnelle aux superficies. Les éléments à analyser pour ensuite préciser les ajustements de l'allocation des PET sont les suivants :

- 1) L'importance relative des essences (section 2.2)
- 2) Le nombre de placettes prévu par essence identifiée sur la carte écoforestière
- 3) La diversité des combinaisons d'essences et de leur surface terrière relative associée

Il est difficile d'établir des règles absolues qui dicteraient de façon objective les ajustements à appliquer. Cela résulte de la diversité des éléments à considérer d'une part, et des spécificités qu'impose la méthode d'estimation k-NN à l'échelle des peuplements d'autre part. Quelques constats concernant chacun des éléments d'analyse considérés peuvent être soulevés.

1) Le tableau de l'importance relative des essences (section 2.2) permet d'identifier grossièrement les essences pour lesquelles on vise des estimations à l'échelle des peuplements. Les essences principales présentant une importance relative supérieure à toutes les autres essences dans l'unité de sondage 02664 sont les suivantes :

EN, PG, SB

Il faut donc s'assurer d'avoir un échantillonnage adéquat de ces essences pour obtenir des estimations k-NN par peuplement de qualité.

À l'opposé, les essences ayant moins de 1 % d'importance relative (tous les types de couvert confondus) sont généralement trop marginales pour qu'un ajustement de l'intensité d'échantillonnage soit justifié. Ces essences sont les suivantes :

FI, RX, EB, RZ, FX, TO

Enfin, certaines essences ont une importance relativement faible, mais sont non marginales (1% à 5%) :

BP, ML, PT

Si l'on vise des estimations fiables à l'échelle des peuplements, ou à tout le moins à l'échelle de l'unité de sondage, les peuplements où on a identifié ces essences avec une importance relative faible pourraient nécessiter un plus grand nombre de placettes que ce qui a été prévu initialement.

2) Le nombre de placettes des essences cartographiées qui résulte d'une allocation proportionnelle à la superficie peut être évalué en calculant, pour chaque essence, le rapport entre la superficie (ha) où l'essence est identifiée sur la carte et la valeur initiale du facteur d'expansion (1 368 ha/PET). Le tableau qui suit présente cette information. On a seulement utilisé dans le calcul les superficies où le pourcentage de l'essence est de 20 % ou plus afin de ne pas tenir compte des peuplements où l'essence n'occupe que 10 % de la surface terrière totale (essence compagne).

Essence			Nombre de PET par groupe d'analyse			
Type	Code	Nom descriptif	F-MF	MR	R	Tous
Feuillue	BP	Bouleau blanc (à papier)	14	15	7	35
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0	1	3	4
	FN	Feuillus non commerciaux	1	1	0	2
	PT	Peuplier faux-tremble	8	5	1	14
Résineuse	EB	Épinette blanche	0	0	1	1
	EN	Épinette noire	8	16	255	279
	ML	Mélèze laricin	0	0	14	14
	PG	Pin gris	1	3	69	72
	RZ	Résineux planté indéterminé	0	0	0	1
	SB	Sapin baumier	3	10	29	42
	TO	Thuya occidental	0	0	0	0

3) On peut mesurer la diversité des groupes synthèses des essences formés en calculant un indice de diversité nommé « Indice de Shannon » (Spellerberg 2008). Cet indice permet de tenir compte du nombre d'essences distinctes et de l'importance de chacune d'elles en proportion de la surface terrière totale, et ce, pour l'ensemble des peuplements constituant un groupe synthèse donné. L'indice, une fois transformé, permet de comparer directement entre eux les groupes synthèses et ainsi déterminer les groupes les plus variables. On pourrait donc l'utiliser comme indicateur pour moduler la prescription de PET, lorsque cela est nécessaire.

Indice de diversité de Shannon en nombre équivalent d'essences	Groupe synthèse des essences		Nombre de PET (Fe=816 ha/PET)
	Type	Nom	
5.25	MR	EN40SB20PG10BP20PT10	19
4.24	F-MF	BP50PT20EN20SB10	15
3.41	R	SB60EN30	10
2.93	R	EN60SB20ML10	25
2.39	R	EN60PG40	35
1.74	R	PG80EN20	22
1.50	R	EN90	175

6.2 Résultats

Les différents ajustements qui ont été apportés au nombre de PET alloué à chacun des groupes synthèses sont présentés dans le tableau qui suit. Ces ajustements ont été appliqués suite à l'analyse des trois éléments à considérer décrits à la section précédente.

Ajustement de l'allocation des PET								
Intensité d'échantillonnage		Facteur d'expansion (ha / PET)	Groupe d'analyse Type et essences	Superficie		Allocation des PET (n)		
Groupe	Niveau			(ha)	(%)	Initiale	Ajustée	Écart
Initiale	0%	816	R EN60PG40	28 229	11,5%	35	35	0
			R EN60SB20ML10	20 169	8,2%	25	25	0
			R PG80EN20	17 960	7,3%	22	22	0
				66 358	27,1%	81	81	0
Diminuée	-25% de PET	1 089	R EN90	142 897	58,3%	175	131	-44
						142 897	58,3%	175
Augmentée	+100% de PET	408	F-MF BP50PT20EN20SB10	11 986	4,9%	15	29	15
			MR EN40SB20PG10BP20PT10	15 360	6,3%	19	38	19
	+101% de PET	407	R SB60EN30	8 328	3,4%	10	20	10
				35 675	14,6%	44	87	44

En raison de la méthode d'échantillonnage appliquée liée au processus de réalisation du plan de sondage, il peut y avoir des écarts entre le nombre de PET planifié par strate d'échantillonnage (tableau précédent, colonne 'Ajustée') et le nombre de PET final. Les résultats finaux sont présentés dans le tableau suivant.

Allocation finale des PET								
Intensité d'échantillonnage		Facteur d'expansion (ha / PET)	Groupe d'analyse Type et essences	Superficie		Allocation des PET (n)		
Ajustement prévu	Ajustement plan de sondage			(ha)	(%)	Initiale	Finale	Écart
0%	-14% de PET	945	R PG80EN20	17 960	7,3%	22	19	-3
	-6% de PET	855	R EN60PG40	28 229	11,5%	35	33	-2
	+16% de PET	695	R EN60SB20ML10	20 169	8,2%	25	29	4
				66 358	27,1%	81	81	-1
-25% de PET	-23% de PET	1 066	R EN90	142 897	58,3%	175	134	-41
				142 897	58,3%	175	134	-41
+100% de PET	+54% de PET	521	F-MF BP50PT20EN20SB10	11 986	4,9%	15	23	8
	+85% de PET	439	MR EN40SB20PG10BP20PT10	15 360	6,3%	19	35	16
				27 346	11,2%	33	58	24
+101% de PET	+167% de PET	308	R SB60EN30	8 328	3,4%	10	27	17
				8 328	3,4%	10	27	17

7. Synthèse des strates définies et de l'allocation des PET

Le tableau suivant présente les strates finales formées, leur superficie, le nombre de PET à implanter et le facteur d'expansion. Notez le recalcul des facteurs d'expansion pour la considération d'un nombre entier de PET à implanter, et non de fraction de PET. Ces facteurs serviront à pondérer les PET dans la compilation des résultats à l'échelle de l'US et de certaines sous-populations.

Strate d'échantillonnage			Superficie		PET	PET cumulée		Facteur d'expansion
Numéro	Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	%	ha / PET
1	R EN90	75 15	32 814	13,4%	31	31	10,3%	1059
2	R EN90	50 15	24 926	23,6%	24	55	18,3%	1039
3	R EN90	50 12	23 880	33,3%	16	71	23,7%	1493
4	R EN90	75 12	21 280	42,0%	25	96	32,0%	851
5	R PG80EN20	60 12	17 960	49,3%	19	115	38,3%	945
6	MR EN40SB20PG10BP20PT10	75 12	15 360	55,6%	35	150	50,0%	439
7	R EN60PG40	60 15	15 279	61,9%	14	164	54,7%	1091
8	R EN60PG40	60 10	12 950	67,1%	19	183	61,0%	682
9	F-MF BP50PT20EN20SB10	75 13	11 986	72,0%	23	206	68,7%	521
10	R EN90	50 9	11 833	76,9%	14	220	73,3%	845
11	R EN60SB20ML10	65 14	11 193	81,4%	18	238	79,3%	622
12	R EN90	75 9	10 433	85,7%	9	247	82,3%	1159
13	R EN90	30 12	9 410	89,5%	8	255	85,0%	1176
14	R EN60SB20ML10	65 9	8 977	93,2%	11	266	88,7%	816
15	R SB60EN30	80 11	8 328	96,6%	27	293	97,7%	308
16	R EN90	30 9	8 321	100,0%	7	300	100,0%	1189

RÉFÉRENCES

Daigle, G., et L.-P. Rivest (2010). Analyses de regroupement des parcelles de l'UAF 012-54 à partir des variables photo-interprétées. Québec, Service de consultation statistique, Université Laval, 25 p.

Husch, B., T.W. Beers et J.A. Kershaw (2003). Forest mensuration. Fourth edition. John Wiley & Sons, Inc. New-York. 443 p.

MFFP-DIF (2015). Norme de stratification écoforestière, Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional (octobre 2008, réédition - septembre 2015). Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 101 pages. Accessible en ligne à l'adresse : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/pdf/norme-stratification-2015.pdf>

SAS Institute Inc. (2010). SAS/STAT 9.22 User's Guide. Cary, NC., SAS Institute Inc.

Spellerberg, I.F. (2008). Shannon-Wiener Index dans 'Encyclopedia of Ecology'. Elsevier B.V. pages 3249-3252.